



INTERSYNDICALE PERSONNELS DE L'ENVIRONNEMENT

Fonctionnaires et contractuels de l'ONCFS, ONEMA, Parcs Nationaux, Conservatoire du Littoral, Agence des Aires Marines Protégées, ATEN, PNF, EPMP

Paris, le 5 Avril 2016

Madame Barbara POMPILI
Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Objet : Déprécarisation des personnels de l'environnement Etablissements Publics visés au projet de loi Biodiversité

Madame la Ministre,

La cartographie des effectifs réalisée au 31 décembre 2015 par votre administration sur le périmètre des établissements intégrés à l'agence française pour la biodiversité met en lumière une situation particulièrement préoccupante. Celle-ci l'est tout particulièrement à l'agence des aires marines protégées comme à l'atelier technique des espaces naturels (ATEN) où **un emploi sur trois** est tenu par un personnel sous **statut précaire** : CDD, CAE/CUI, apprentis, services civiques, ..., **hors plafond d'emploi**. Ces personnes remplissent pourtant des missions pérennes indispensables au fonctionnement actuel des établissements intégrés et de la future agence : agents de terrain, assistantes de direction, assistants et chargés de formation, coordinateurs de projets, techniciens informatiques, chargés de mission, ...

Un tel volume d'emplois hors plafond montre à quel point **l'effectif autorisé est inadapté à la réalisation des missions de ces établissements**, en l'état actuel. Ce décalage entre les plafonds d'emplois autorisés et les besoins réels a conduit vos établissements à avoir recours à des personnels hors plafond pour des missions permanentes.

Les conséquences néfastes et déplorables sont nombreuses : précarité, tension globale sur les moyens qui représente une surcharge pour l'ensemble des personnels, incapacité à remplir l'ensemble des missions, perte de compétences internes à chaque fin de contrat, ... Il en va également de l'image de l'Etat ; par exemple, concernant la mission de création du parc naturel marin de Martinique où la politique du gouvernement repose sur un chef de mission et trois volontaires du service civique, au vu et au su de tous les acteurs.

Projetée sur l'AFB, cette situation se révèle potentiellement pire encore compte tenu des missions nouvelles attendues.

L'intersyndicale des personnels de l'environnement, SNE-FSU, FO, CGT, Solidaires et UNSA, revendique une création conséquente d'emplois pour garantir à l'AFB les moyens de satisfaire aux missions que le législateur veut lui donner. Mais par-delà ce renfort indispensable, **l'intersyndicale vous demande de prendre en considération la gravité de la situation d'extrême précarité, des personnes et des missions des établissements préfigurés mise en évidence par ces chiffres**. Elle vous demande en conséquence :

1. **De régulariser cette situation en intégrant immédiatement dans le plafond d'emplois autorisé de l'AFB l'équivalent des emplois hors plafond correspondant à des missions permanentes (ces agents sont déjà rémunérés par les établissements, il n'y aurait donc aucune incidence sur la masse salariale),**
2. **D'organiser un accès préférentiel à ces emplois pour les personnels en poste dans ces situations précaires.**

D'autre part, concernant les emplois permanents sous plafond :

- 5% de ces emplois permanents sont tenus par des personnels en CDD, nécessitant leur CDIisation dans le cadre du futur quasi statut ou leur déprécarisation. A ce jour, rien n'est prévu concernant une sortie de ces personnels de la précarité.
- 24 emplois sont mis à disposition au sein des établissements intégrés ; ni l'équipe d'installation ni votre administration ne sont en mesure d'apporter de réponse satisfaisante quant à leur devenir au sein de l'AFB.
- 14% de ces emplois permanents sont des fonctionnaires détachés sur contrat, dont la situation présente une vulnérabilité particulière au passage dans l'AFB.

Nul ne peut accepter que le passage à l'AFB laisse une partie des personnels en place au bord de la route. La régularisation de ces différentes situations est un pré-requis sur lequel l'intersyndicale des personnels de l'environnement est particulièrement vigilante.

Après accord de la Commission Mixte Paritaire Assemblée / Sénat du 29 mars, la publication au JO de la loi modifiant la loi de titularisation dite Sauvadet avec l'extension des délais du plan de titularisation et les modifications concernant l'emploi de contractuels dans les établissements publics de l'Etat est imminente. Ainsi, notamment au vu de cette publication imminente, nous vous demandons pour tous les personnels en CDD sur des besoins permanents des établissements publics visés au projet de loi biodiversité (AFB et hors AFB) :

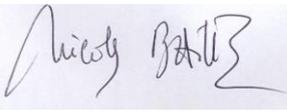
- leur CDIisation (sans attendre les 6 ans du droit minimal à CDIisation...) avec intégration au nouveau quasi statut dès sa publication,
- une option de titularisation pour tous les contractuels CDD et CDI sur des besoins permanents conformément aux périodes de référence de la loi Sauvadet modifiée avec examen d'un plan de titularisation précisant les accès aux corps de catégorie C, B et A et les transformations de postes correspondants dans les établissements publics visés.

Il importe également vis-à-vis des fonctionnaires en détachement dans les établissements publics visés de passer enfin au respect de la règle commune qui doit être la position normale d'activité (PNA) pour les fonctionnaires de l'Etat et la possibilité d'intégration sur les corps d'Etat pour les fonctionnaires de la fonction publique territoriale qui le souhaitent.

Nous attirons aussi votre attention sur la situation des personnels du Service du patrimoine naturel (SPN) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). De nombreux agents du service sont en CDD et plusieurs hors plafond. L'avenir du SPN est très incertain, en raison d'un repositionnement possible sur les missions de recherche plutôt que d'expertise, comme évoqué lors du comité de suivi de l'AFB du 7 mars dernier. Qu'il y ait maintien des missions actuelles du SPN dans le cadre du MNHN ou reprise de tout ou partie de ces missions par l'AFB est en soi une question importante qui préoccupe les personnels. Il existe un risque majeur, en fonction de la reconfiguration adoptée, de suppressions d'emplois et de perte de compétences. Il est indispensable de sortir les agents concernés de l'incertitude et de la précarité en garantissant un maintien d'emploi et une reconnaissance du caractère permanent des missions en augmentant les plafonds d'emplois.

L'intersyndicale est à l'écoute des solutions que vous proposerez pour tous ces personnels, et se tient à votre disposition pour en affiner les contours.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le SNE-FSU  Jean-Luc Ciulkiewicz Secrétaire général	Pour la FNEE-CGT  Nicolas Baille Secrétaire général	Pour Solidaire Environnement  Philippe Vachet Secrétaire général	Pour la FEETS-FO  Zainil Nizaraly Secrétaire fédéral	Pour l'UNSA Ecologie  Eric Gourdin Secrétaire général
---	---	--	---	---

Copie : Mme Ségolène ROYAL, Ministre ; M. Francis ROL TANGUY, Secrétaire général ; Mme Cécile AVEZARD, Directrice des ressources humaines, M. Christophe AUBEL, directeur d'installation de l'AFB ;